HISTOIRE POSTALE

LE SERVICE RURAL AU 1er MAI 1850 DANS L'ARRONDISSEMENT RURAL DE COUVIN

****

J. Vanhingeland, vice-président F.R.C.P.B.

*****

Le bureau de postes de Couvin fut créé bureau de distribution par la circulaire du 9 Avril 1835, il dépendait de la perception de Mariembourg. L'arrêté royal du 10 juin 1844 l'élève au rang de perception. La convention postale conclue à Bruxelles, le 3 Novembre 1847, entre la Belgique et la France, le crée bureau d'échange. Il était en relation directe avec le bureau français de Rocroy. Le rôle de ces bureaux d'échange était d'ordre tarifaire.

Le 1er Mai 1850, dans le cadre de la réorganisation du service rural en Belgique, le bureau de Couvin devait mettre sur pied trois tournées de facteurs ruraux afin de desservir les huit communes formant son arrondissement postal. Notre but est de donner une description des ces tournées et de révéler le fruit de nos recherches quant à l'attribution du cachet de boîte levée pour chacune des communes. L'arrondissement rural de Couvin est l'un des rares arrondissements dont on connaisse la nomenclature complète de ces cachets de boîte levée. La difficulté de connaitre l'attribution de ces cachets provinent du fait que les circulaires des postes sont muettes sur ce sujet et, par conséquent, les lettres d'époque sont les seules sources d'information. De plus, comme ces lettres doivent nécessairement émaner de petites communes, leur degré de rareté ne laisse personne indifférent.

Ière TOURNEE 30 Km

Le traget à effectuer était très long et pénible car aucun séjour dans les communes n'était prévu. Le facteur atteignait assez rapidement PETIGNY avant de se rendre à OIGNIES et LE MESNIL. Aussitôt, il rentrait à COUVIN par le même itinéraire mais en repassant à PETIGNY, il y levait une deuxième fois la boîte.

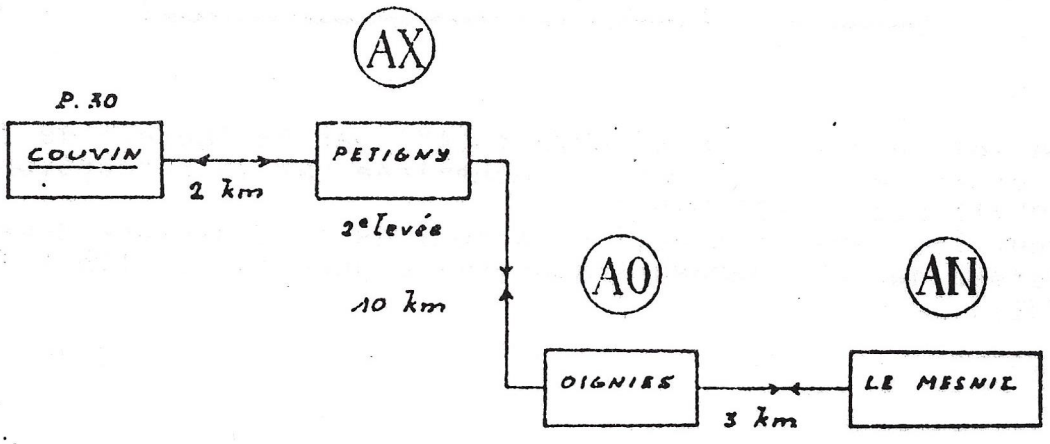

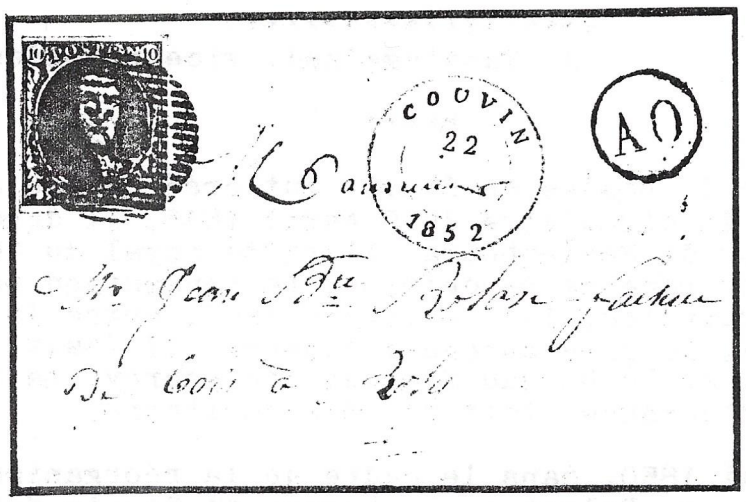

La lettre est levée à OIGNIES (AO) par le facteur de la 1ère tournée le 22 Mars 1852 et acheminée par la perception de COUVIN vers MARIEMBOURG.

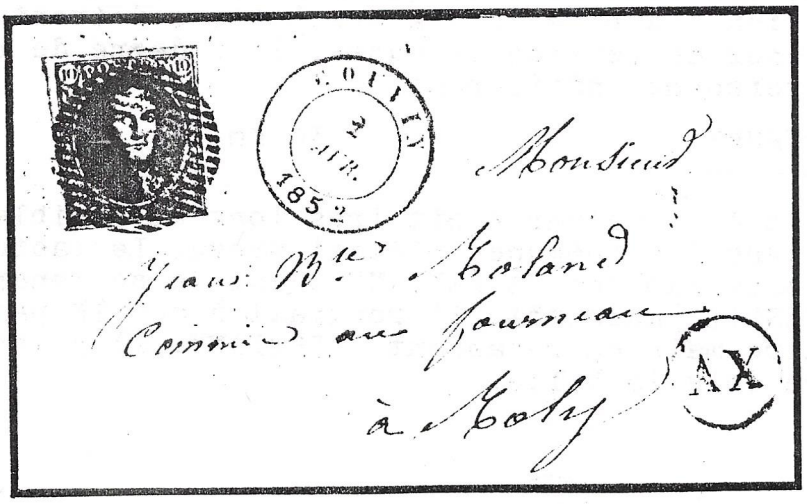

La lettre est levée à PETIGNY (AX) par le facteur de la 1ère tournée le 2 Avril 1852 et acheminée par la perception de COUVIN vers MARIEMBOURG.
Pour les deux lettres, le facteur de la troisième tournée du Bureau de MARIEMBOURG les achemine jusqu'au destinataire à Roly.

IIè TOURNEE 24 Km + 13 Km

C"est une tournée très originale, eu égard à la distance à parcourir et quant à sa forme. En effet, le facteur se rendait à CUL-DES-SARTS en passant par les communes de LE BRULY et PETITE-CHAPELLE. Il logeait à son lieu de destination, sans doute chez un particulier. Il rentrait au bureau de COUVIN en empruntant le chemin le plus direct.
Cette tournée est la seule de la province de Namur où le facteur rural loge au cours de sa tournée.

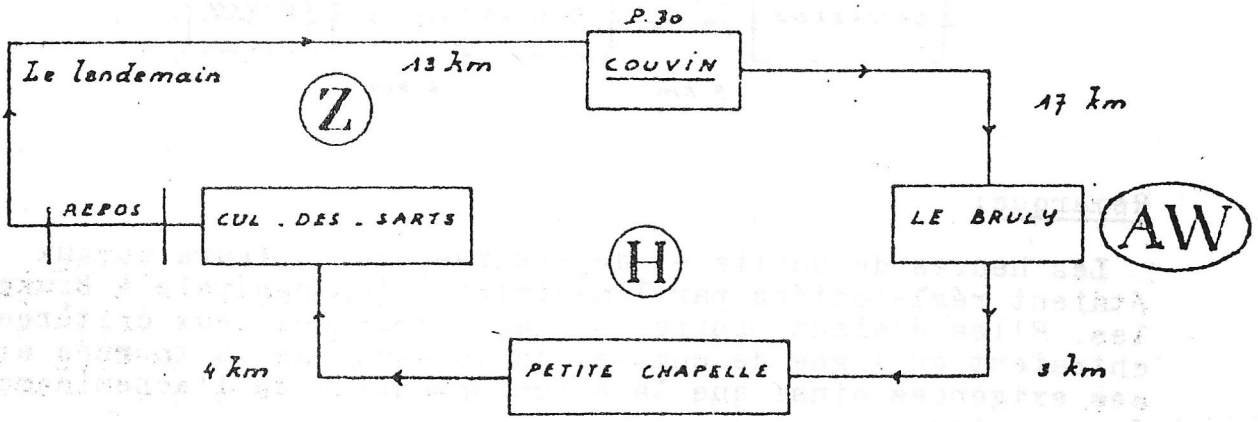

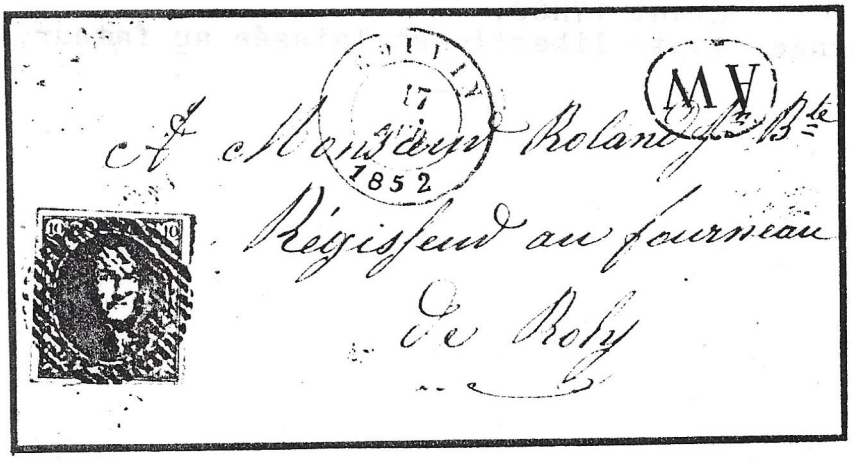

La lettre est levée à LE BRULY (AW) par le facteur de la 2è tournée le 17 Avril 1852 et acheminée par la perception de COUVIN vers MARIEMBOURG.

IIIè TOURNEE 12 KM

La distance à effectuer est très réduite et comme pour la deuxième tournée, il n'y a pas de deuxième levée de boîte. Le facteur se rend en premier lieu à PESCHE puis à GONRIEUX et aussitôt, entreprend le même trajet au retour.

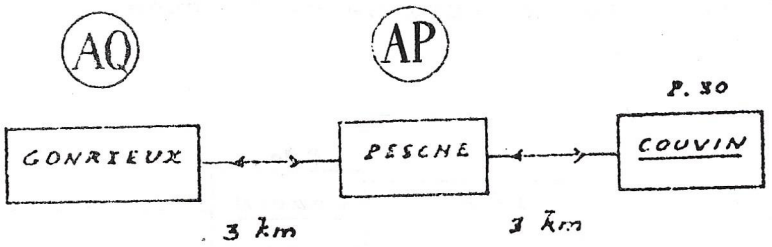

Remarque:

Les heures de sortie et de rentrée des facteurs ruraux étaient réglementées par l'administration centrale à Bruxelles. Elles étaient propres à chaque tournée; deux critères entraient en ligne de compte: la longueur de la tournée et ses exigences ainsi que la synchronisation de l'acheminement du courrier.

Pour l'arrondissement rural de COUVIN, on a la situation suivante:

1è Tournée: sortie extrême: 9H00, rentrée: avant 17H00.
2è Tournée: sortie extrême: 9Hoo, rentrée: le lendemain avant 17H00.
3è Tournée: toute liberté est laissée au facteur.